

Les activités de l'Association Sportive du collège permettent à des élèves volontaires de **découvrir, se perfectionner, ou faire de la compétition dans plusieurs activités sportives.**

L'élève peut pratiquer une ou plusieurs activités pour une seule adhésion de 25 €

(20€ pour le 2^{ème} enfant d'une même famille, 15€ si licence prise après 1^{er} trimestre).

- **HANDBALL, BASKET-BALL, BADMINTON, ATHLETISME, ACTIVITES DE PLEINE NATURE, NATATION** (entraînements + compétitions).
- **FOOTBALL et RUGBY** (une journée de compétition), **LASER-RUN, TENNIS DE TABLE et VOLLEY-BALL** (journée animation).

Il n'est pas nécessaire d'être un sportif confirmé pour participer aux entraînements et rencontres.

La participation régulière aux activités permet de progresser dans beaucoup de domaines : condition physique, coordination, confiance en soi, prise d'initiatives et de responsabilités, connaissances des activités sportives.

Les professeurs d'EPS encadrent ces activités et veillent à développer l'entraide entre les nouveaux arrivants et les plus anciens.

L'initiation à l'arbitrage et l'implication dans l'organisation des rencontres font partie de la formation des sportifs inscrits à l'AS (pas d'obligation mais un encouragement progressif).

Les entraînements et rencontres sportives se déroulent le mercredi après-midi :

- **13h à 15h30** pour les entraînements
- **13H00 à 16H00** pour les rencontres

Le calendrier distribué aux licenciés, précise les dates d'entraînements et de rencontres, ainsi que les lieux des rencontres.

Les entraînements ont lieu

- **au complexe ILBERT** pour la multi activité
- **à la piscine (NATATION).**

Les compétitions de district ont lieu à Cahors (fin à 16h). Les élèves se déplacent en bus pour les compétitions, accompagnés par les professeurs.

Les compétitions départementales font l'objet d'une convocation individuelle transmise à chaque participant, et **précisant les horaires et le lieu de compétition.**

1^{er} entraînement : mercredi 09 septembre 2026

Rendez-vous sous le préau du collège à 13h

DOCUMENTS UNSS à retourner pour la création d'une licence :

1. Inscription + Autorisation parentale + protection des données personnelles ci-dessous + rubrique information MAIF à signer
2. Fiche urgence + droit à l'image
3. Un chèque de 25€ à l'ordre de l'Association Sportive du Collège O De Magny ou 25€ en espèces.

INSCRIPTION + AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) père, mère , représentant légal (1)

autorise (2)..... né(e) le classe

à participer aux activités de **l'Association Sportive du Collège Olivier De Magny**

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom et Prénom du licencié

A l'issue des activités :

- Mon enfant est autorisé à **regagner son domicile par ses propres moyens**
ou
 - Mon enfant doit attendre l'arrivée de la famille
 - ☐ **au complexe ILBERT** ou **au complexe DIVONEO** (natation)
 - ☐ **devant le collège O. Magny** pour regagner son domicile
- (Rayer les mentions inutiles)

ACTIVITE(S) SPORTIVE(S)PRATIQUEE(S) PAR VOTRE ENFANT A L'EXTERIEUR DU COLLEGE :

.....
ADRESSE :

N° DE TELEPHONE à joindre en cas d'urgence :

..... //.....

MAIL :@.....

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (pour établir la licence numérique) :

Consentement de l'élève : Nom :

Prénom :

Classe :

- J'autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS à renseigner les rubriques suivantes : Nom, prénom, sexe, adresse mail, numéro de téléphone, en situation de handicap.

Signature de l'élève :

Consentement des adultes : Nom :

Prénom :

- J'autorise les personnes en charges des inscriptions à l'UNSS sur le portail (OPUSS – UNSS) dédié à la demande de licence à renseigner mon nom, prénom, sexe, adresse mail

Signature de l'adulte :

Signature INFORMATION ASSURANCE MAIF complémentaire :

Rappel concernant l'obligation d'informer les familles sur la possibilité de souscrire une assurance complémentaire.

Documents consultables sur le site OPUSS de l'UNSS :

- Assurance : contrat national MAIF/UNSS
- Assurance des accidents corporels des licenciés UNSS
- Notice individuelle dommages corporels à l'attention des licenciés UNSS préalablement couverts par une police d'assurance MAIF (collective via l'AS ou individuelle à 0,88€/enfant)

Merci de cocher votre choix :

- J'ai pris connaissance que les dommages corporels que pourrait subir mon enfant dans le cadre de l'AS sont couverts par le contrat national MAIF/UNSS.

ET

- J'ai pris connaissance qu'il m'est possible de souscrire aux garanties complémentaires IA sport + d'un montant de 12,80€ :

- ☐ J'y souscris et je transmets le chèque de 12,80€ à l'ordre de l'UNSS en rajoutant le nom de mon enfant au dos du chèque
- ☐ Je refuse cette police d'assurance complémentaire, qui vient en substitution des garanties initiales.

(cocher votre choix)

Date :

Signature des parents ou du tuteur.

ATTENTION : pratiquants rugby

Dans le cas où votre enfant désire participer à l'activité **RUGBY** qui peut être proposée dans le courant de l'année, il est **obligatoire de produire** :

- **Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition**

Si votre enfant possède un certificat médical établi pour la pratique du rugby en club, la copie de ce document sera valable dans le cadre de l'UNSS.

FICHE D'URGENCE 2026-2027
A REMPLIR PAR LES PARENTS À L'INTENTION DES MÉDECINS URGENTISTES*

Etablissement scolaire **collège Olivier de Magny CAHORS**

Année scolaire : **2026-2027**

Nom : Prénom : Classe.....

Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

.....

N° et adresse de l'assurance scolaire :

.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforcera de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile : N° de portable.....

2. N° du travail du père : poste.....

3. N° du travail de la mère : poste.....

4. Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans).

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance des médecins urgentistes (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre.....).

.....

.....

* **Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant** :

.....

Document non confidentiel à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention des médecins urgentistes.

DROIT A L'IMAGE (pour les mineurs)

AUTORISATION PARENTALE 2026-2027

Je soussigné(e).....père, mère, tuteur, représentant légal (1)

De l'élève(2)..... en classe de

Établissement **Collège Olivier de Magny CAHORS**

→ Autorise les organisateurs et dirigeants de l'UNSS à prendre des photos où pourraient figurer mon enfant dans le cadre des entraînements et des matches de l'UNSS (3).

→ Autorise la diffusion de celles-ci auprès des Partenaires de l'UNSS (3):

Presse locale, Chaines télévisuelles, Site Internet UNSS et publications de l'UNSS.

Fait àle

Signature

- Rayer la mention inutile
- Indiquer Nom Prénom du jeune.
- Rayer en cas de refus d'autorisation.

En cas de refus de la famille, le jeune devra se signaler au photographe, et sortir du champ pour ne pas apparaître sur les clichés